

Objets trouvés ou perdus



Objets trouvés

Tout n'est pas perdu !

Les objets trouvés sur la commune sont centralisés à l'accueil de la Mairie.

Les propriétaires identifiés à partir de l'objet retrouvé (exemple : carte d'identité, carte bancaire, etc.) seront contactés et invités à venir récupérer leur bien à l'**accueil**.

Les objets trouvés sont conservés pendant un an. Au-delà de ce délai et en cas de non-réclamation de leurs propriétaires, ils pourront être détruits.

Liste à ce jour :

- clefs
- casquette
- montre
- lunettes

Pour toute demande concernant un objet trouvé ou perdu :

“ **Accueil de la Mairie**

Tél : 05.61.87.41.91.

“  **Mail : mairiedecapens@wanadoo.fr**

“ **Horaires : mardi, jeudi de 9h à 12h, le mercredi de 13h30 à 16h30**